

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU D'ARDON

Par arrêté du Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne n°05-2023, une enquête publique conjointe est prescrite sur le projet de modification de droit commun du PLU d'Ardon.

L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours, du 30 aout 2023 au 29 septembre 2023 inclus.

Par décision n°E23000071/45 en date du 03/05/2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Guy SCHNOERING, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique de la modification de droit commun du PLU d'Ardon ;

Les pièces du dossier de modification de droit commun du PLU d'Ardon, sont accessibles au public sur le site internet de la Communauté de communes des Portes de Sologne : <https://www.ccportesdesologne.fr/>; en version papier et sur poste informatique de la manière suivante :

SITES	ADRESSE DES LIEUX D'ENQUETE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUETE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	
			Dates	Heures
Siège de la Communauté de Communes	Hotel de Ville de La Ferté-Saint-Aubin Place Charles de Gaulles	Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15 Mardi, Jeudi et Samedi de 9h00 à 11h45	29 septembre 2023	14h00 à 17h00
Service urbanisme de la Communauté de Communes	12 Allée de la Chavannerie 45240 La Ferté-Saint-Aubin	Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00	-	-
Mairie d'Ardon	121 route de Marcilly en Villette 45160 Ardon	Ouvert de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi	5 septembre 2023	9h00 à 12h00
Mairie d'Ardon	121 route de Marcilly en Villette 45160 Ardon	Ouvert de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi	21 septembre 2023	14h00 à 17h00

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale - toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le commissaire enquêteur, Communauté de communes des Portes de Sologne, Service urbanisme, Place Charles de Gaulles, 45240 LA FERTE SAINT AUBIN ;
- Par voie électronique - les observations et propositions pourront être transmises à l'adresse suivante : ccsurbanisme@ccportesdesologne.fr
- Par écrit - aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- Par écrit et par oral - auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises par voie électroniques seront consultables dans les registres susmentionnés.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté de communes des Portes de Sologne, Service urbanisme, Place Charles de Gaulles, 45240 LA FERTE SAINT AUBIN. Des informations supplémentaires sur le dossier soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme (courriel : ccsurbanisme@ccportesdesologne.fr). Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ainsi qu'à la Préfecture du Loiret, et à la mairie d'Ardon, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an aux adresses suivantes : <https://www.ardon45.fr/> et <https://www.ccportesdesologne.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique, pourra être décidé l'approbation ou le refus de la modification de droit commun du PLU d'Ardon. Cette décision sera formalisée par une délibération du Conseil communautaire.

Le 24.07.2023
Le Président,

